

Je songe notamment au problème de la famille monoparentale. Dans le domaine du logement, nous aurions dû élaborer des politiques spéciales pour répondre aux besoins des familles monoparentales dont le nombre ne cesse de croître par suite des changements qui s'opèrent dans notre société.

On a fait allusion aujourd'hui aux problèmes qui se posent pour les personnes âgées et que le système actuel semble incapable de régler. D'après l'indice, le coût de la vie est encore monté la semaine dernière. Il suffit de considérer les hausses enregistrées par l'indice des prix à la consommation au cours des années et de les comparer aux augmentations consenties par exemple au programme d'aide à la vieillesse, en vertu des dispositions d'indexation, pour constater que l'écart ne cesse de s'élargir. Nos personnes âgées ont de plus en plus de difficulté à joindre les deux bouts alors que l'inflation continue à sévir. Il y a, bien sûr, également les problèmes des femmes au travail et des familles où les deux conjoints doivent travailler à cause de l'inflation.

Il y a également le problème des inégalités salariales entre hommes et femmes, problème qui a fait l'objet d'une étude par la Commission des droits de la personne. Cette dernière signale des lacunes dans la fonction publique elle-même où non seulement on a laissé se poursuivre cette injustice mais où il semblerait même qu'on l'ait acceptée en tolérant, par exemple, que des femmes y reçoivent un traitement inférieur pour le même genre de travail.

Ce ne sont là que quelques-uns des très nombreux problèmes qui nous paraissent importants. Espérons que nous finirons par réaliser le genre de coordination réclamée dans la résolution et que le gouvernement va s'attaquer à ces problèmes.

Je suis inquiet parce que le gouvernement a jugé bon de confier la responsabilité de la coordination de la politique sociale à un ministre qui, à mon avis, est déjà débordé. On exige de lui plus que l'on ne devrait exiger de n'importe quel ministre si l'on songe aux écrasantes responsabilités que représentent le renouvellement de la constitution, les négociations avec les gouvernements provinciaux au sujet de la révision constitutionnelle, les relations fédérales-provinciales et les responsabilités relatives à l'administration de la justice.

Notre débat porte sur des problèmes importants. Nous discutons des problèmes des indigents et des personnes âgées. Nous discutons du sort de la retraitée qui reste seule. Nous ne semblons pas capables de régler ce problème même si nous avons fait une tentative en ce sens en proposant d'accorder une allocation au conjoint. Je suis d'ailleurs heureux de préciser qu'il s'agissait de l'un des premiers bills présentés par le gouvernement dont je faisais partie.

Nous n'avons par réglé les problèmes inhérents au Régime de pensions du Canada. Si ma mémoire est fidèle, le gouvernement d'en face s'était engagé à faire en sorte que le conjoint, qui d'habitude est la femme ou la mère de famille, puisse

### *Développement social*

recevoir des prestations aux termes du Régime de pensions du Canada. A mon avis, cela aiderait beaucoup à régler les problèmes auxquels se heurtent les femmes qui atteignent l'âge de la retraite. Je me souviens d'un discours très éloquent sur la question prononcé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M<sup>me</sup> MacDonald) durant la 30<sup>e</sup> législature. Je peux dire à la Chambre que notre gouvernement était en bonne voie d'assurer l'admissibilité de la ménagère au Régime de pensions du Canada. Nous entendons dire de temps à autre que le Régime de pensions du Canada lui-même éprouve des difficultés, qu'étant donné que de plus en plus de gens prennent leur retraite et escomptent toucher des prestations de pension, il pourrait bien ne plus être en mesure de répondre aux besoins. Sur le plan actuariel, on me dit que le régime n'est pas en très bonne posture.

Le principal problème qui me préoccupe et qui préoccupe certains de mes collègues est la relation très étroite qui doit exister entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le nouveau ministre d'État chargé du Développement social. Je doute fort que nous ayons l'occasion d'entendre le ministre au cours de cette période de sept heures car, sauf erreur, elle se rend à Terre-Neuve demain où elle participera aux cérémonies d'ouverture du congrès national du Conseil canadien de développement social. Nous aurons peut-être la chance de l'entendre lorsqu'elle participera de nouveau aux travaux du comité, car je crois qu'il s'agit d'un problème dont il faudrait parler avant qu'on nous demande de nous prononcer. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je voudrais dire au nom de mes collègues que j'approuve cette résolution, exception faite des quelques réserves que j'ai exposées à la Chambre.

\* \* \*

● (2030)

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN ANCIEN MINISTRE DU QUÉBEC

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Silence, s'il vous plaît. Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire je voudrais, avec votre permission, signaler la présence à la tribune de l'Orateur d'un visiteur de marque, en la personne de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations du Québec, l'honorable Bill Tetley.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉCRET CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard (au nom de M. Trudeau):